



NOTE

Réunion du Groupe-pays Haïti

Le jeudi 28 janvier 2010

au siège de l'association

Fonctionnement des Fonds de Solidarité de Cités Unies France

Depuis une dizaine d'années, Cités Unies France (CUF) a créé différents fonds de reconstruction liés à des catastrophes écologiques ou des situations de guerre. Il a été décidé au Bureau Exécutif de CUF le mode de fonctionnement suivant :

- ✓ Les fonds sont reçus sur un compte spécifique, indépendant des comptes de CUF ;
- ✓ L'argent n'est pas destiné à l'urgence mais à la reconstruction, la réhabilitation des services publics, la remise en fonctionnement de collectivités territoriales ;
- ✓ La gestion du fonds est effectuée par CUF, au sein d'un Comité de donateurs qui instruit les propositions. Celles-ci sont élaborées en collaboration avec les élus locaux et les autorités de la zone concernée, en liaison avec les postes diplomatiques.
- ✓ La désignation de la maîtrise d'œuvre est le fait du Comité de donateurs.
- ✓ L'action achevée doit faire l'objet d'un rapport remis à l'ensemble des donateurs.